

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 12 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 25 mars 2021 relatif à la répartition des sièges entre les organisations syndicales aux unions régionales des professionnels de santé dont les membres sont désignés

NOR : SFHS2528018A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et la ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 4031-6, D. 4031-16 et D. 4031-17 ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2021 relatif à la répartition des sièges entre les organisations syndicales aux unions régionales des professionnels de santé dont les membres sont désignés ;

Vu le jugement n° 2109470 du 19 mai 2023 rendu par le tribunal administratif de Paris,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le 1° du I de l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 mars 2021 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« 1° Pour la profession des biologistes médicaux :

URPS	Nombre de représentants	Syndicat des biologistes (SDBIO)	Les biologistes médicaux (BIOMED)	Syndicat national des médecins biologistes (SNMB)	Syndicat des Laboratoires de Biologie Clinique (SLBC)
Auvergne-Rhône-Alpes	9	3	3	2	1
Bourgogne-Franche-Comté	6	2	2	1	1
Bretagne	6	2	2	1	1
Centre-Val de Loire	6	2	2	1	1
Corse	3	1	1	1	0
Grand Est	9	3	3	2	1
Guadeloupe	3	1	1	1	0
Guyane	3	1	1	1	0
Hauts-de-France	9	3	3	2	1
Ile-de-France	12	5	3	3	1
Martinique	3	1	1	1	0
Normandie	6	2	2	1	1
Nouvelle-Aquitaine	9	3	3	2	1
Occitanie	9	3	3	2	1
Pays de la Loire	6	2	2	1	1
Océan Indien	3	1	1	1	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12	5	3	3	1

URPS	Nombre de représentants	Syndicat des biologistes (SDBIO)	Les biologistes médicaux (BIOMED)	Syndicat national des médecins biologistes (SNMB)	Syndicat des Laboratoires de Biologie Clinique (SLBC)
Total	114	40	36	26	12

».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.
Fait le 12 novembre 2025.

*La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,*
Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
M. DAUDÉ

*La ministre de l'action
et des comptes publics,*
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de la sécurité sociale,
P. PRIBILE